

Informations sur les avis

- **Votre candidature a reçu un avis favorable***
***sous réserve de la validation de la première année d'études supérieure**

N'oubliez pas de vous connecter à votre compte eCandidat, afin d'indiquer si vous maintenez ou non votre souhait de vous inscrire. Nous attirons votre attention sur le fait **qu'à défaut d'une réponse de votre part à l'expiration du délai de confirmation, vous serez automatiquement considéré(e) comme démissionnaire.**

Lors de votre confirmation, il vous sera envoyé un nouvel e-mail automatique qui validera définitivement votre admission. **Votre inscription administrative définitive aura lieu de manière dématérialisée. Elle sera à effectuer à partir du 16 août et impérativement avant votre rentrée. Toutes les informations utiles quant à votre inscription seront indiquées dans l'onglet inscriptions de notre site internet et à l'adresse suivante (modalités d'inscription, BUT 2^{ème} année => eCandidat) : <https://www.iutcolmar.uha.fr/index.php/formations/candidatures-inscriptions/inscription/>**

- **Votre candidature a reçu un avis liste d'attente**

Votre candidature a été retenue **sous réserve d'un contrat d'alternance et dans la limite des places disponibles.** Veuillez confirmer le maintien de votre candidature par courriel au responsable de formation ainsi qu'au secrétariat

S'il s'agit d'un contrat d'apprentissage : votre employeur devra compléter la [fiche de préinscription en ligne](#) du CFAU (Centre de Formation d'Apprentis Universitaire). Après validation par le CFAU de cette fiche, vous serez destinataire d'un e-mail de confirmation qui validera définitivement votre admission. Vous devrez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

S'il s'agit d'un contrat de professionnalisation : votre employeur devra confirmer votre embauche par mail auprès de la responsable de formation et du secrétariat qui vous confirmeront à leur tour votre admission définitive. Veuillez ensuite vous reporter sur le point avis favorable.

Vous devrez en parallèle prendre contact avec le Serfa (<http://www.serfa.fr> ; 03.89.33.65.00 ; serfa@uha.fr), organisme de formation continue de l'UHA, pour les démarches administratives de mise en place du contrat de professionnalisation. Une copie du contrat Serfa vous sera demandée lors de votre inscription administrative.

- **Votre candidature a reçu un avis liste complémentaire**

Votre candidature n'a pas été retenue sur liste principale mais vous devez confirmer le maintien de votre candidature dans le délai indiqué. Dans le cas de désistements permettant d'atteindre votre rang, vous serez informé de votre passage sur la liste principale.